

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **17 décembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **10 décembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°18 – DA du 17/12/2019

Rapporteur : MME HENRY

**Convention de partenariat local pour l'accueil en crèche de familles
suivies par les services du conseil départemental**

Depuis plusieurs années, le Bassin de Pompey s'engage à faciliter l'accueil occasionnel social, c'est-à-dire faciliter l'accès aux crèches pour des enfants dont un besoin de socialisation a été diagnostiqué par des services sociaux. Le principal partenaire du Bassin de Pompey est le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle par l'intermédiaire de ses services de PMI et la Maison Des Solidarités de Pompey.

Afin de mieux coordonner cette mesure et d'assurer un suivi plus efficace des familles et des progrès des enfants, il est proposé de dédier une place aux enfants de plus de dix-huit mois à la crèche « archipel ».

Cette offre s'ajoute aux créneaux déjà proposés en fonction des disponibilités permettant de compléter des places partiellement occupées.

L'accueil social en crèche est également une priorité de la CNAF mise en œuvre par les collectivités locales afin de favoriser la mixité sociale et la socialisation dès le plus jeune âge.

Il est demandé d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à signer la convention de partenariat définissant les modalités de l'accueil en crèche des enfants dont les familles sont suivies par les services du Conseil Départemental.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des Services à la Population du 12 décembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau Communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat local.

AUTORISE le Président à signer la convention, conformément au projet ci-joint.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC